

L'ENGAGEMENT

Journal de la Croix-Rouge française de Seine-Saint-Denis

croix-rouge française

93

Numéro 6 - mai 2013

Edito



« La Seine Saint Denis est le département le plus jeune de France avec 36% de la population qui a moins de 25 ans. Ces dernières années, le conseil général a lancé de grands chantiers en direction de cette jeunesse et dans le même temps la Croix-Rouge Française a signé des conventions de partenariat avec l'éducation nationale.

En ce 1^{er} semestre de 2013, la délégation départementale imprime une nouvelle impulsion dans cette direction. D'abord dans les établissements scolaires avec la mise en place de la diffusion des droits de l'enfant, la prévention des addictions chez les collégiens, la formation aux premiers secours et l'accompagnement dans le cadre des mesures de responsabilisation des collégiens en difficulté. Cela est rendu possible par l'accueil de jeunes dans nos équipes avec 6 nouveaux volontaires en service civique et la création d'un emploi d'avenir.

La Croix Rouge est aussi présente dans le domaine de la petite enfance à travers notre centre de protection infantile et halte garderie de Vaujours, et la crèche de Bagnolet, structures grandement appréciées par les usagers grâce à la forte implication de nos salariés. Dans la continuité de ces actions la direction de l'action sociale étudie la création d'un espace bébé-maman pour assister les jeunes mamans.

Enfin nous envisageons dans les 2 ans à venir la création d'une épicerie sociale à proximité des universités et destinée aux étudiants en situation précaire.

La jeunesse doit devenir la force de notre association en Seine Saint Denis. »

Dr Jean-Marc AGOSTINUCCI
Président de la Croix-Rouge Française
de Seine-Saint-Denis

« Le premier des droits de l'homme est celui de pouvoir manger à sa faim »

Franklin D. Roosevelt.

Interview du Docteur PETROVIC

Pourriez-vous dire quelques mots sur ARLOD ?

■ « Un décret⁽¹⁾ autorise l'utilisation de la défibrillation automatisée par le grand public depuis 2007. Pourtant, malgré l'implantation d'un nombre considérable de défibrillateurs automatisés externes (DAE) par les collectivités locales, associations et autres, aucune procédure de déclaration n'a été définie pour permettre aux services de secours de connaître leur localisation.

ARLoD® (Association pour le Recensement et la Localisation des Défibrillateurs), association à but non lucratif totalement indépendante, a été créée en 2009. Elle a pour objectif de recenser, de localiser les défibrillateurs et de mettre les informations obtenues à la disposition des services de secours et les urgences médicales. Ainsi la localisation et la disponibilité du défibrillateur le plus proche du lieu d'un arrêt cardiaque permettront d'optimiser les délais de prise en charge et potentiellement de sauver des vies. »

En quoi consiste l'étude mise en place conjointement avec la Croix-Rouge française ?

■ « Plus que d'une étude, il s'agit d'une collecte d'informations afin d'alimenter la base de données créée par ARLoD. Il s'agit de proposer les informations les plus pertinentes et les plus récentes sur les DAE mis à disposition du public. Les services de secours et d'urgences médicales doivent pouvoir non seulement guider le témoin d'un ACR au téléphone pour les gestes de réanimation (compressions thoraciques),

mais aussi faire acheminer au plus vite le DAE fonctionnel le plus proche. Les informations collectées peuvent être consultées par la Croix-Rouge française. Elles pourront servir de support à des études ultérieures. »

Quel est l'objet de la convention que vous avez signée avec le SAMU et la Croix-Rouge française ?

■ « La convention est signée entre la Croix-Rouge française et ARLoD. Le SAMU offre son soutien officiel pour l'action menée conjointement. Il s'agit de créer des liens officiels entre nos deux structures permettant une action qui doit rester pérenne dans le temps. Les appareils n'ont pas une durée de vie infinie. Il faut donc être sûr que si un témoin est dirigé vers un DAE, ce dernier soit bien présent et fonctionnel. La convention détermine les tâches de la Croix-Rouge française et d'ARLoD dans un souci de réciprocité transparente. »

Quel est pour vous l'intérêt du travail en collaboration avec la Croix-Rouge française ?

■ « Le rôle de la Croix-Rouge française est ici majeur. Par les campagnes de recensement puis éventuellement de surveillance, elle permet une opérabilité optimale au travers des outils fournis par ARLoD. Les actions menées par la Croix-Rouge française sont déjà nombreuses. Celles-ci s'intègrent naturellement dans les missions de la Croix-Rouge française en participant à l'effort de santé publique de recensement des DAE. »



Que peut apporter ce recensement de défibrillateurs pour le grand public ?

■ « Nous l'avons vu, ce recensement a pour objectif principal de fournir aux services de secours et d'urgences médicales des informations actualisées sur les DAE du département. ARLoD propose de géolocaliser les appareils et d'afficher en temps réel les DAE les plus proches d'un Arrêt Cardio-respiratoire (ACR) sur une carte de la commune. Après une interrogation automatisée de la base de données, le médecin régulateur, l'ARM (Assistant de Régulation Médicale) ou encore le pompier stationnaire seront ainsi en mesure de guider l'appelant ou un autre témoin jusqu'au DAE le plus proche. Lors d'un ACR, le téléphone de l'appelant ne doit pas servir à autre chose qu'à prévenir les secours. Rechercher directement le DAE le plus proche est une perte de temps aggravant le pronostic de la victime. C'est aux services de secours de rechercher puis de proposer des solutions pouvant améliorer la prise en charge des ACR, dont font partie les DAE grand public. »

1 - Décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non-médecins et modifiant le code de santé publique. Journal Officiel de la République Française du 4 mai 2007.